



ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES, Aude

ARRÊTÉ N° 2026 / 86

RÈGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION
MANIFESTATION LA VIGNERONNE

Le Maire de la commune de ROQUEFORT des CORBIÈRES (AUDE)

VU le code de la route,

VU les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu l'avis du préfet permanent en date du 31 mars 2023

VU la demande du 04 Aout 2026 de Mme Véronique CABANIER, représentante de l'association LA VIGNERONNE, domiciliée 3 rue des Evangelis, ROQUEFORT DES CORBIERES (11) sollicitant :

- L'interdiction de stationner dans les rues suivantes le 07 août 2026 pendant la fête de Roquefort en 2 appellations. (Lâcher de Brebis)

CONSIDERANT que pour le bon déroulement de la manifestation, le stationnement et la circulation doivent être réglementés.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : interdiction de stationner et de circuler durant la période du vendredi 07 août 2026 sur les voies suivantes

- **Rue Font de las Muolas**
- **Traversée de l'avenue des Plages**
- **Rue del Galinat**
- **Rue du commerce**
- **Rue des trois moulins**
- **Rue Chantevent et retour à la cave coopérative.**

ARTICLE 2 : cette interdiction est valable le **vendredi 07 août 2026 de 18h45 à 19h30 le temps du lâcher de brebis.**

ARTICLE 3 : Le pétitionnaire est chargé de la signalisation réglementaire pour permettre l'application du présent arrêté

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux.

ARTICLE 5 : L'affichage et la publication seront affichées dans les conditions habituelles. Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- au Pétitionnaire.
- aux Riverains
- à la Gendarmerie
- aux Pompiers

Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à ROQUEFORT des CORBIÈRES, le 04 Aout 2026
Pour Le Maire et par délégation de l'arrêté n°2026-14 l'Adjoint

